
Adresse de la société populaire de Buzançais (Indre) qui félicite la Convention d'avoir déjoué la trame infernale et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Buzançais (Indre) qui félicite la Convention d'avoir déjoué la trame infernale et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 49-50;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27693_t1_0049_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

14

La société populaire d'Ay, département de la Marne, et celle séante à Buzançais, département de l'Indre, félicitent la Convention nationale sur les lois du gouvernement révolutionnaire, l'abolition de l'esclavage, et sur les mesures prises pour déjouer les dernières conspirations tramées contre la liberté, et l'invitent à rester à son poste; elles rappellent les différents dons qu'elles ont précédemment faits aux défenseurs de la patrie, en numéraire, habillements, linges, souliers, armes, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Ay, 8 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les membres composant la société populaire et républicaine d'Ay, département de la Marne, district d'Épernay, s'empressent de vous féliciter sur vos glorieux travaux et en particulier sur les lois sages du gouvernement révolutionnaire, sur le décret qui abolit l'esclavage des nègres et sur les mesures que vous avez prises pour déjouer encore une fois cette noire conspiration tramée contre la liberté; lancez, citoyens législateurs, lancez la foudre nationale sur ces Catilina modernes qui plongent dans le sein de leur patrie les armes que vous ne leur confiez que pour la défendre.

Nous vous annonçons que cette commune est depuis longtemps à la hauteur des circonstances; que le fanatisme en est disparu et qu'elle est animée du plus pur civisme puisque dès le commencement de la guerre la plupart de ses jeunes gens se sont voués librement pour défendre la cause de la liberté.

Nous vous faisons part en même temps que les citoyens de cette commune depuis 1793 (vieux style) ont fait un don de 1,400 liv. réparties aux défenseurs avant leur départ; de 90 paires de souliers, 70 paires de guêtres, plusieurs habits, chemises et bas; 1,000 liv. employées à donner des souliers, bas, chemises; 500 partagées aux défenseurs de la 1^{re} réquisition; il a été remis au district d'Épernay, 46 marcs d'argenterie provenant de la cy-devant église et tous les objets en cuivre, étain et fer; deux cloches.

Que, de plus, ils ont offert pour la patrie 4,960 liv. 4 s. 3 d. dont 380 l. 11 s. en numéraire et 119 l. en matière d'or et d'argent échangé au district pour des assignats; de cette somme totale 1,486 l. 18 s. 2 d. sont destinés pour les défenseurs de la patrie; 519 l. 12 s. 6 d. ont été employés pour l'acquisition de 57 chemises que chaque citoyenne s'est empressée de faire et 967 l. 6 s. 6 d., reste de la somme, vont l'être pour fabriquer 100 paires de souliers pour ces mêmes défenseurs. Le défaut de cuir dans notre district nous avait mis jusqu'à présent dans l'impossibilité de les faire faire.

(1) P.V., XXXV, 329. Bⁱⁿ, 30 germ., et 4 flor. (2^o suppl¹); Rép., n° 122.

(2) C 297, pl. 1030, p. 28.

Nous avons cru que nos secours devaient aussi s'étendre aux pères et mères indigents des défenseurs de la patrie et aux citoyens qui seraient dans le besoin; en conséquence, nous leur avons destiné 1,677 l. 14 s. et 1,597 l. 16 s. 11 d. pour occuper les indigents valides à la réparation des chemins et autres travaux utiles.

Il a été de plus, offert par différents citoyens 41 chemises, 16 draps, une paire de guêtres, une paire de souliers, une veste et une culotte de drap blanc, 28 livres de charpie; lesquels effets avec les souliers seront aux termes de la loi, envoyés au district d'Épernay dans la quinzaine. S. et F.»

DODAT (présid.), BILLECART.

[Ay, s.d.].

« Citoyens législateurs,

Recevez les félicitations des jeunes étudiants les beaux-arts dans l'école nationale de la commune d'Ay, sur vos travaux immortels qui doivent faire un jour le bonheur du genre humain : comme notre âge ne nous permet pas encore de nous réunir à nos frères qui défendent si courageusement la patrie, nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de nous livrer à l'étude des sciences avec cette ardeur et cette exactitude dont peuvent être animés les jeunes républicains.

Continuez, nouveaux cicérons, à faire le bonheur du peuple, à veiller à ses intérêts, et que votre vigilance ôte à tous ceux qui seraient assez scélérats, assez dénaturés pour vouloir asservir la patrie, l'espérance de mettre en exécution leurs projets liberticides. S. et F.»

DEUIL, LEJEUNE, DHERBES, VAUTRIN, DHERBES, DUEIL, BIGOT, LALONDRE, BERMONDES.

b

[Buzançais, 5 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Autant notre indignation a été profonde en apprenant la trame infernale ourdie contre notre liberté, autant notre reconnaissance est vive et sincère de l'avoir découverte et déjouée par vos soins vigilants. Que les traîtres connus trouvent dans la vengeance nationale la peine due à leur crime. Restez, citoyens, au poste honorable où vous vous êtes si bien montrés les dignes représentants d'un peuple fier et digne de la liberté, que vous lui avez aidé à reconquérir sur le despotisme. Achevez votre ouvrage dont le but et la fin doit être l'affermissement de la liberté et de l'égalité par l'anéantissement de tous les tyrans du monde. Comptez sur la gratitude de tous les bons citoyens, vos noms seront gravés dans tous les cœurs et portés au temple de mémoire. Dis à la Convention, citoyen président, que nous n'avons plus qu'un temple, celui de la raison; plus qu'un culte, celui de la liberté; plus qu'une morale, celle de la nature; plus qu'un évangile, celui des droits de l'homme; dis lui que ce changement heureux est le fruit de ses immortels travaux.

(1) C 297, pl. 1030, p. 27.

Nous t'invitons, citoyen président, de lui faire part que nous venons de faire porter au magasin de dépôt établi près le district d'Indre-Libre, les dons versés dans notre sein pour nos frères d'armes dont le détail suit; savoir :

5 marcs, 5 onces 1/2 de différentes espèces d'argenterie, 3 onces 1/4 galon d'or, 470 liv 10 en assignats, 114,12 en numéraires, 66 chemises, 16 draps, 15 paires de souliers, 8 paires de bas, 1 paire de gants, 2 mouchoirs, 1 couteau de chasse garni en argent, 1 fusil de calibre avec sa bayonnette, un habit uniforme d'infanterie, une caisse de vieux linge et charpie. S. et F. »

GAULIN-MINIEU (présid.).

15

Les agents nationaux près les districts de Tonnerre, Calais, Laigle et Vendôme, annoncent que les biens des émigrés continuent de se vendre dans ces districts avec le plus grand succès. Dans le premier, une partie de ces biens, estimés 39,528 liv., a été vendue les 24 et 25 germinal, 201,322 liv.; dans le second, des objets estimés 148,350 liv. ont produit 355,150 liv.; dans le troisième, deux petits morceaux de mauvaise terre ont été vendus 3,325 liv. quoique leur estimation ne fût que de 470 liv.; dans le quatrième, un domaine, estimé 13,225 livres, a été vendu 53,300 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

16

Les sociétés populaires de Vedette-Républicaine [Philippeville, Belgique], de Brion-du-Gard, district d'Alais, de Bourg-sur-Rhône, département de l'Ardèche, de Vervins; les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire d'Angers, la municipalité, le conseil général, le tribunal de paix de la commune et du canton de Montagne-la-Forêt, ci-devant St-Aubin [du Cormier], district de Fougères; les administrateurs et l'agent national du district du Puy, département de la Haute-Loire; le conseil général de la commune de Champlitte, le comité de surveillance de Bazas, l'administration et l'agent national du district Salins-Libre, ci-devant Château-Salins; les sans-culottes composant le comité de surveillance de Toul, département de la Meurthe; le tribunal du district de Mâcon, département de Saône-et-Loire; les administrateurs du district de Laon, tous expriment les sentiments de leur reconnaissance, des mesures énergiques qui ont été prises pour découvrir et faire punir les scélérats qui osoient conspirer contre la liberté du peuple; ils demandent justice prompte et sévère de tous leurs complices, et promettent de défendre, au péril de leur vie, la représentation nationale; ils félicitent la

Convention sur son décret qui abolit l'esclavage, la remercient d'avoir mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et l'invitent à n'abandonner son poste que lorsqu'elle aura écrasé le dernier des tyrans et des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La Sté popul. de Vedette-Républicaine (Philippeville en Belgique), à la Conv., s.d.] (2).

« Législateurs,

Le peuple français est debout, il s'est entièrement prononcé, il veut la république une et indivisible, il l'a, il la conservera quand il aurait encore contre lui le double d'ennemis à combattre, ils ne réussiront jamais à la vaincre.

Tous les Pitt, les Dandin, les Cobourg, et en général tous les vils instruments de la tyrannie passeront, mais la république ne passera jamais. Les sans-culottes qui composent la société de Vedette-Républicaine frémiraient dans ce moment-ci à la moindre proposition de paix, ils vous invitent donc de confirmer vos glorieux travaux et en même temps à ne traiter de paix au nom de la république, qu'avec les peuples. Salut. Soumission aux loix. »

Valérius GUYON (présid.), CASSINS (secrét.),
DUPLAN, HACQUART, MOYSART.

b

[La Sté popul. de Brion-du-Gard, à la Conv.; 26 vent. II] (3).

« Législateurs,

De toutes parts on vous félicite sur vos travaux, de toutes parts on s'écrie que la Montagne a sauvé la République, de toutes parts on adopte avec transports le gouvernement révolutionnaire que vous avez créé; et nous, habitants sur les rochers des Cévennes, nous, vrais Montagnards, nous ne vous ferions point entendre notre voix! Augustes représentants, vous savez déjà que nous ne reconnaissons d'autre culte que celui de la raison, que nous sommes convaincus que la superstition et le fanatisme ont été jusqu'à présent les seules causes du genre humain, et que nous ne nous laissons conduire qu'à la lueur du flambeau de la saine philosophie.

Oui, vous le savez, une adresse vous en a déjà instruits, mais nous voulons vous apprendre que notre société, régénérée d'après le mode des jacobins de Paris, est animée du plus ardent amour pour la république, qu'elle vous félicite sur le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné, gouvernement dont on n'avait point d'exemple dans les annales du monde, parce qu'il ne pouvait être enfanté que par le génie de la liberté, gouvernement qui est sujet de terreur pour tous nos ennemis, un sujet de joie pour tous les vrais amis de la

(1) P.V., XXXV, 330. Bⁱⁿ, 30 germ.; M.U., XXXIX, 13; C. Eg., n° 610, p. 156; J. Sablier, n° 1268; J. Perlet, n° 576.

(1) P.V., XXXV, 330; Rép., n° 122.

(2) C 300, pl. 1059, p. 40. Bⁱⁿ, 30 germ. et 29 flor.

(3) C 300, pl. 1059, p. 41. Bⁱⁿ, 30 germ.